

Secteur public

Surtout, ne rien échapper !

pages 6-7

1^{er} mars 2002

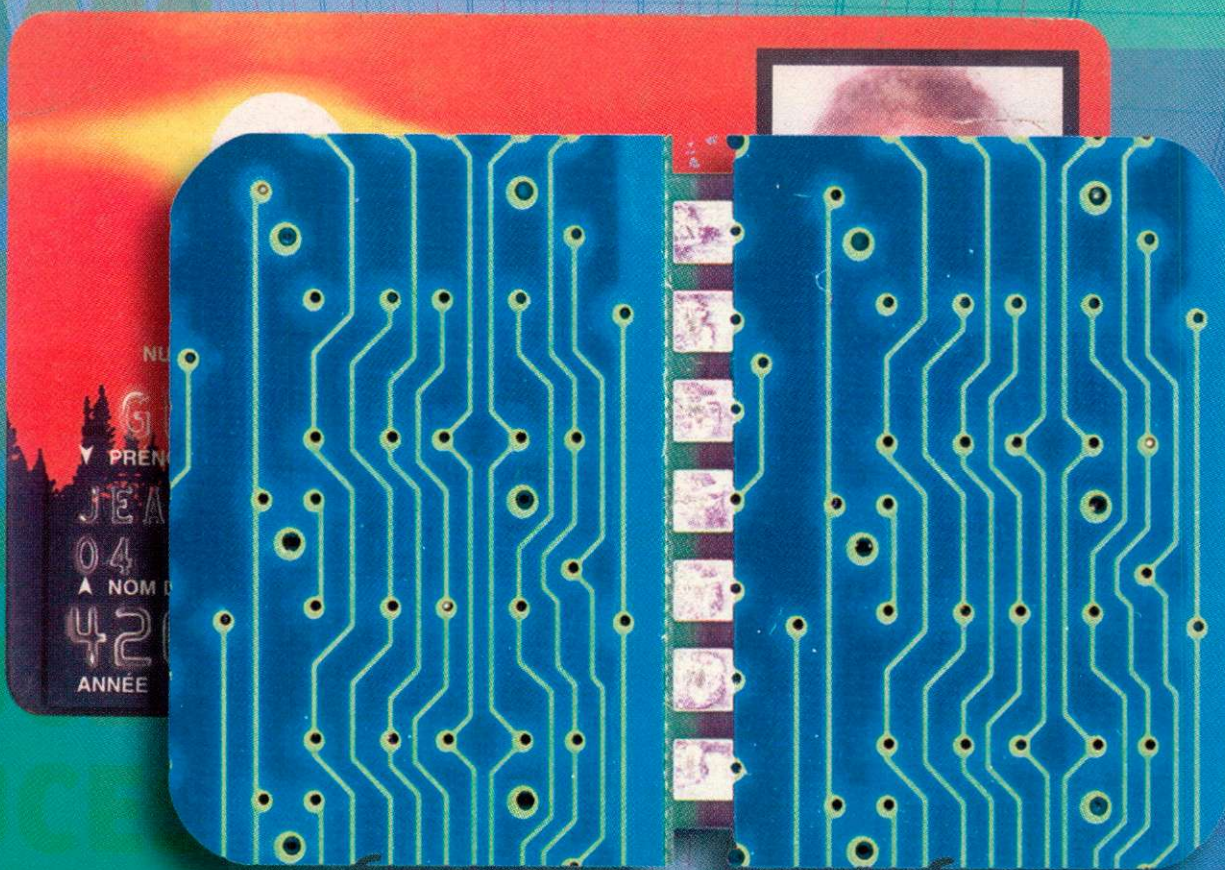
Numéro

502

nouvelles



La face cachée de la carte santé



Les soins supplantés par la puce

pages 3-5

Gare, gare !

Vous rendez-vous compte ? Il y a déjà six mois que les fameux « événements » nous ont sauté en plein visage. Déjà la moitié d'une année ! Heureusement, cela permet à Garnotte de continuer à régaler les lecteurs du *Devoir* en rappelant régulièrement que « the best and biggest and strongest army in the world » n'a toujours pas réussi à lui mettre la main au collet, au zigoto ben Laden. Évaporer dans la nature, le sombre illuminé. Quand même curieux qu'un homme d'affaires si important puisse disparaître comme ça, sans laisser d'adresse. Quand même curieux qu'avec une prime de 25 millions iouèsse sur sa tronche de SDF, dans une région où règne une pauvreté extrême, personne n'ait envoyé aux GI's une enveloppe brune avec un petit plan au crayon mine dedans. On apprendrait que les Américains l'ont éliminé depuis une mèche mais qu'ils n'en pipent mot pour pouvoir continuer sans ambages leur croisade en terres étrangères que peu de gens seraient surpris.

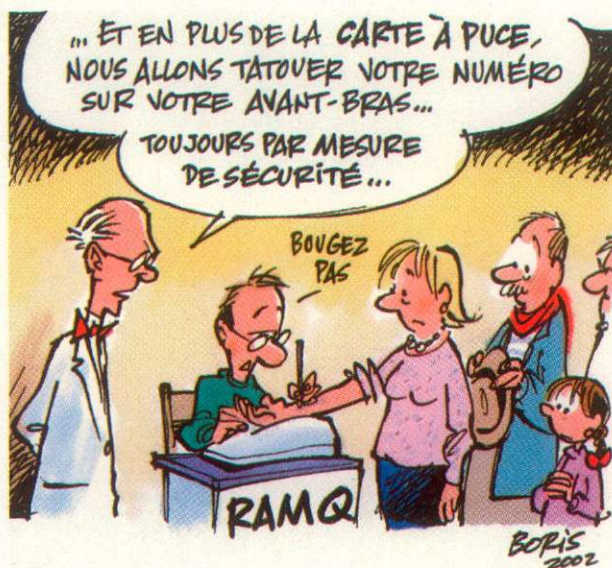
Un des nombreux effets pernecieux des attentats du 11 septembre, c'est d'avoir permis aux dirigeants politiques, militaires et policiers d'émousser considérablement les craintes naturelles du citoyen ordinaire face aux menaces à sa vie privée qui surgissent ici et là, à l'année longue, dans les projets de loi ou dans les règlements d'application des lois existantes. Au nom de la lutte antiterroriste et de la sécurité nationale, on nous

a, ou plutôt le gouvernement américain nous a obligés à tolérer de très graves reculs sur ce terrain.

Et c'est dans ce climat que le gouvernement du Québec remet sur la planche son projet de carte à puce santé. Un projet qui, de l'avis de plusieurs experts, dont ceux de la Commission d'accès à l'information, met sérieusement en danger la confidentialité des renseignements personnels sur les patients, leur santé, leurs traitements, etc. En effet, la CAI s'inquiète des conséquences possibles de la centralisation de ces renseignements dans un mégafichier informatique auquel on ne sait pas trop encore, le gouvernement ne l'ayant pas précisé, qui au juste aurait ac-

cès, dans quelles circonstances et pour y cueillir quel type d'informations.

Ainsi, pour pouvoir contrôler plus facilement la quantité de services dispensés, ce gouvernement est prêt à prendre le risque que la vie privée de ses commettants soit impunément violée. Car ne nous racontons pas d'histoires, n'est-ce pas ? Si, par exemple, les Hell's Angels ont réussi à s'infiltrer dans les dossiers personnels informatisés de la SAAQ, qu'est-ce qui empêcherait les compagnies d'assurances privées, par exemple, de réussir le même coup dans cette méga banque de données de la RAMQ ? Et à partir de là, s'agissant précisément de compagnies d'assurances, tous les films d'horreur sont possibles, n'est-ce pas ?



502

nouvelles csn

est l'organe officiel
de la Confédération
des syndicats nationaux
(514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours,
il est tiré à 25 200 exemplaires
et distribué gratuitement
dans les syndicats de la CSN
à travers le Québec.

Coordination

Benoît Aubry
benoit.aubry@csn.qc.ca

Rédaction

Information-CSN

Photographes

Clément Allard, Alain
Chagnon, Michel Giroux,
Contributions militantes

Conception de la couverture

Jean Gladu
Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page

Benoît Aubry, Jean Gladu,
Sophie Marcoux

Numérisation photo

Benoît Aubry

Films

Graphique Couleur

Impression

Les syndiqués CSN
de l'imprimerie L'Éclaireur
de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution
de la CSN, avec la collaboration
de membres du Syndicat de l'alimentation
de Saint-Hyacinthe (CSN), en
lock-out depuis le 21 juin
1999.

Pour modifier le nombre
d'exemplaires reçus :
(514) 598-2233
1601, av. De Lorimier,
Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

<http://www.csn.qc.ca>
ISSN : 0712-8789

Dépôt légal – Bibliothèque
nationale du Québec, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque
nationale du Canada, 2002

Port de retour garanti : CSN
Envoi de poste
publication
no de convention : 40064900

Un véritable marché aux puces !

Textes : Henri Goulet

À la suite de quelques ratés de pilotage médiatique, une première séance de la commission parlementaire portant sur l'étude de l'avant-projet de loi sur la carte santé du Québec a finalement eu lieu le 19 février. D'entrée de jeu, les premiers intervenants n'ont pas été tendres à l'égard d'un projet trop réducteur, voire simpliste. Sauf que les enjeux du projet, eux, sont très sérieux, déterminants pour l'avenir du système de santé au Québec.

M^{me} Marie-Claude Prémont, professeure à la faculté de droit de l'Université McGill, a donné le ton : « La carte à puce,

sans structure informationnelle, est aussi futile que 10 mouches noires supplémentaires à Chisasibi. L'objectif est de mettre en place une vaste structure informationnelle pour soutenir un système de santé différent de celui que nous avons maintenant. On est en train de nous passer un sapin. » M. Yves Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec, a été tout aussi cinglant : « On nous a demandé de réfléchir sur la phase 3 d'un projet alors que la phase 1 n'est pas encore concrétisée. » Dans la même ligne, les trois témoignages suivants précisent, chacun à leur façon, pourquoi il est grand temps de s'en occuper.

Métamorphose du volet clinique en projet commercial...

La RAMQ a perdu la carte !

Wag the dog !, le film, raconte cette histoire délirante où Washington embauche Hollywood pour jouer les *spin doctor*. Pincé à courir le guilledou, l'homme le plus puissant de la planète invente une guerre, totalement virtuelle, pour détourner l'attention des médias. Curieusement, cette image de la queue qui branle le chien resurgit spontanément chez les analystes du projet de carte à puce. C'est à croire que Hollywood tourne actuellement trop de films dans les hôpitaux désaffectés du Québec.

Le projet de carte santé comporte deux volets très distincts, un volet clinique et un volet administratif. La promotion du projet est surtout axée sur les immenses avantages que représente le volet clinique pour les professionnels de la santé qui auront, avec l'informatisation des dossiers de leurs patients, la possibilité d'améliorer sensiblement diagnostics et interventions. Sauf que la vente du produit se fait sur le volet le plus faible du projet, celui qui n'est qu'à moitié cuit, comme le précise Pierrôt Péladeau, un spécialiste en la matière. Derrière les rideaux, c'est le volet



Pierrôt Péladeau est coordonnateur de projets à l'Observatoire de la génétique au Centre de bioéthique de l'IRCM. « On a affaire à des *ti-culs* fascinés par leurs trains électriques. Ils ont un bien beau train, mais ils doivent comprendre qu'il y a du vrai monde dans le train. »



administratif du projet qui explique le grand intérêt porté à cette nouvelle technologie et la rapidité avec laquelle on souhaite l'implanter.

La cerise qui cache le sundae

« Sur le volet clinique, la RAMQ ne sait pas où elle s'en va, affirme Pierrôt Péladeau. Après l'expérience de Rimouski, il n'y a eu aucun travail sérieux sur ce volet. Pourtant, tout le projet est vendu sur la base du volet clinique. Pour faire avaler le sundae, la RAMQ y a déposé une énorme cerise qui ne comporte que du vent. Absolument

personne ne sait ce qu'il y a dedans. »

Le volet administratif quant à lui est très précis. Il vise à corriger les faiblesses administratives de la carte actuelle qui ne permet pas de contrôler, en temps réel, qui, quand, où et à quel rythme un utilisateur se procure des soins de santé. Elle ne peut même plus vérifier si un acte médical correspond à un patient réel. D'où l'immense intérêt que représente la carte à puce pour un assureur collectif comme la RAMQ, souligne encore Pierrôt Péladeau. « Elle voudrait pouvoir vérifier, en tout temps, si telle

personne est assurée et pouvoir accorder une autorisation avant chaque prestation de service. Si quelqu'un décidait, par hasard, de fixer des quotas aux services assurés, cette carte rendrait possible l'application immédiate d'une telle décision. D'où l'importance de savoir qui prendra la décision et s'il existe au moins des mécanismes pour en appeler de la décision. »

Un enjeu fondamentalement démocratique

Il y aurait donc un manque de transparence au niveau des objectifs visés par le projet de carte santé. Tout se passe comme si la RAMQ avait décidé que ça lui prenait un projet mur à mur sur le plan administratif et que, pour y arriver, elle devait le vendre sur la base d'un projet mur à mur au plan clinique. Pour Pierrôt Pélaudeau, cette ambiguïté est dangereuse : « L'obligation de subir donne le droit de savoir, précise-t-il. La carte à puce est l'un des premiers grands tests de ce que sera la démocratie à l'heure de la technologie informatique. Ce qui fait la beauté et l'extrême danger de l'informatique, c'est que ça marche. Ce qu'on va demander à l'ordinateur, il va le faire. Mais ne sommes-nous pas en train de déléguer aux technocrates et aux ingénieurs le droit de décider de questions aussi sensibles que l'accès ou non aux soins de santé ? »

L'évolution du projet de carte à puce

• 1993-1995 : Expérience pilote de Rimouski

Il s'agit surtout d'une étude de faisabilité sur le volet clinique. Les professionnels arrivent à la conclusion que la carte est viable, mais qu'elle mérite des améliorations considérables. Faisable, mais pas nécessairement souhaitable, disent-ils. La RAMQ y acquiert toutefois une expertise considérable, unique en Amérique du Nord.

• 1996 : Décision du ministre Rochon

Il annonce l'implantation d'une carte à microprocesseur à l'échelle du Québec pour 1998. On passe donc directement du niveau clinique au niveau administratif. Objectif : resserrer les contrôles.

• 1997 : Rapport des experts

Le rapport précise que le projet est faisable et représente un potentiel réel, mais qu'il y a toute une série de conditions à respecter. Le rapport est remis sur les tablettes du ministre.

• 1997 : Création de Motus Technologies

L'expertise développée à Rimouski est transférée de la RAMQ à cette compagnie privée. Son mandat est de développer et commercialiser la carte à microprocesseur. La RAMQ n'a plus le contrôle de cette compagnie. Désormais, c'est comme si c'était le vendeur qui décidait des besoins pour les faire entrer dans son produit.

• 2000-2001 : Projet vitrine au CHARL à Laval

À même les fonds publics, le gouvernement offre à la compagnie Motus Technologies la possibilité d'ouvrir une foire commerciale pour mettre en vitrine son produit. La RAMQ et le gouvernement du Québec deviennent les promoteurs du concept de Motus Technologies. Le gouvernement du Québec donne son aval pour que la RAMQ mette en œuvre la carte santé Québec.

Danger : accès illimité...

Il faut reprendre à zéro !

Précipitation et manque de transparence. Voilà, en deux mots, la position des associations de défense des droits des consommateurs face au projet de carte santé. Le plus inquiétant, c'est que la main gauche semble très au fait de ce que cherche à faire la main droite.

Pour France Latreille, porte-parole de la Fédération des ACEF et du groupe Action réseau consommateurs (ARC), le gouvernement du Québec n'y va pas avec le dos du stylo en voulant bulldozer un projet aussi mal ficelé : « Nous demandons au gouvernement de stopper tout le processus d'implantation de cette carte, plaide-t-elle avec ardeur. Les données comprises dans les dossiers de santé sont des données extrêmement sensibles et l'avant-projet de loi ne donne aucune garantie de confidentialité. Même avec une loi mur à mur, poursuit-elle, qui peut vraiment assurer que les fuites ne seront pas possibles ? »

Pour le groupe FACEF-ARC, reprendre le processus impliquerait surtout de faire un travail sérieux de consultation



France Latreille du groupe FACEF-ARC. « L'accumulation de tous les fichiers à la RAMQ constitue une très sérieuse menace pour la vie privée. En tant que gestionnaire du régime public d'assurance maladie, la RAMQ se trouve en conflit d'intérêts avec le mandat qu'on s'appête à lui confier, d'autant plus que la RAMQ a des intérêts financiers dans Motus Technologies, concepteur et unique fournisseur du projet.

auprès de toutes les catégories de professionnels de la santé afin de bien cerner leurs besoins réels. Pour France Latreille, ce travail n'a pas été fait, comme si la finalité administrative de la carte avait totale préséance sur la finalité clinique. « Il ne faut pas que ce soit la technologie qui définisse la pertinence du projet. Le cas du réseau " mère-enfant " à Sainte-Justine fonctionne bien, souligne-t-elle. Pourquoi vouloir à tout prix créer une méga banque de données centralisées à la RAMQ ? Si la Commission d'accès à l'information (CAI) dit non à une telle banque, je crois qu'il y a matière à inquiétude ! »

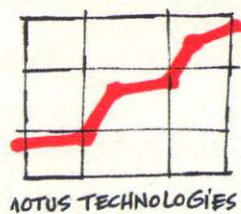
Gestionnaires et professionnels

Deux mondes, deux réalités à ne pas confondre

« La confusion est grande et la confiance bien mince ! » C'est là le premier commentaire formulé par la vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, en réaction à l'avant-projet de loi. Si la confusion existe, c'est surtout à cause de la double finalité du projet et de l'intention de vouloir coupler deux utilisations à partir des données d'une même carte. « Toute mise en place d'un système de transport de renseignements nominatifs de santé doit garantir, précise-t-elle, que ni ce système et ni les renseignements qui y circulent ne pourront être utilisés à des fins de contrôle administratif. »

Pourquoi une seule solution ?

La CSN est prête à reconnaître qu'il existe un besoin pour une meilleure circulation des informations cliniques entre les professionnels de la santé. Tou-

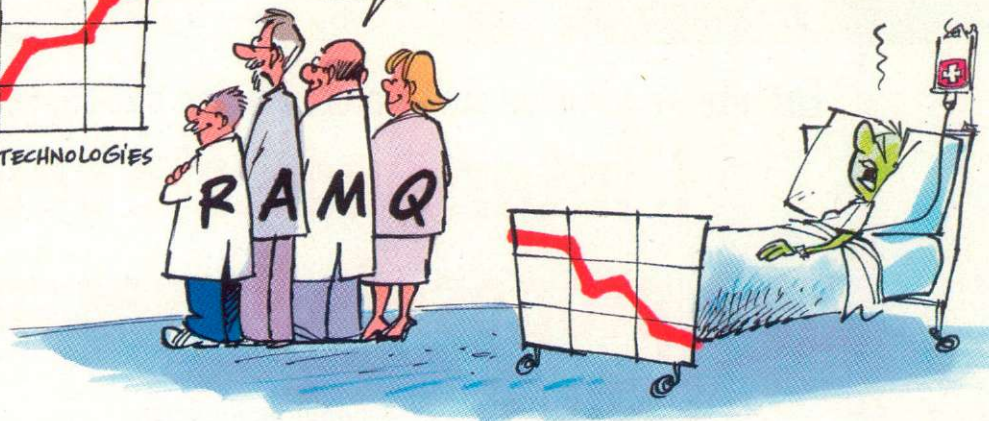


tefois, pour Denise Boucher le projet actuel n'arrive pas à faire la démonstration que cet objectif peut être atteint. « En ne présentant qu'une seule solution, sans examen aucun de ses avantages et désavantages, le gouvernement bloque toute possibilité de faire un choix lucide et éclairé. »

Réduire le pouvoir réglementaire

Le projet accorde aussi au gouvernement la possibilité de déterminer, par simples règlements, l'ensemble des profils d'accès des intervenants aux renseignements de santé. Pour la vice-présidente de la CSN, ce

ÇA SE PRÉSENTE TRÈS BIEN.



Denise Boucher,
vice-présidente de la CSN

pouvoir est beaucoup trop large et il s'avère impérieux de le réduire à sa plus simple expression. « N'est-il pas inquiétant qu'un gouvernement veuille déterminer par règlements de nouvelles catégories de renseignements ? Ne pourrait-on pas aller jusqu'à envisager l'ajout d'une catégorie concernant le code génétique sans même que l'Assemblée nationale et la population en soient informées ? » Vivement un livre blanc pour faire la lumière sur les côtés sombres de ce projet.

Motus et bouche cousue !

La compagnie Motus Technologies a été créée en 1997. Elle est directement issue de l'expérience menée par la RAMQ à Rimouski visant à évaluer la faisabilité d'une carte à microprocesseur dans le réseau de la santé à l'échelle du Québec.

Les actionnaires de Motus sont la RAMQ, Innovatech et Sofinov, une créature de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

En plus du projet de la Carte accès santé, Motus a déjà collaboré à mettre en place un module de chiffrement permettant aux 1742 pharmacies du Québec de communiquer avec la RAMQ. Avec son système de cartes Vigil, elle a aussi assisté la RAMQ dans son projet pilote d'implantation d'une carte santé à Laval.



ALORS MONSIEUR CÔTÉ,
COMMENT ÇA VA DEPUIS
VOTRE CÉSARIENNE ?

ÇA S'EST BIEN CICATRISÉ ?
ALLAITEZ-VOUS ?

HÉ OUI !
JE SAIS TOUT ÇA
GRACE À LA NOUVELLE
CARTE À PUCHE DE
LA RAMQ.



Entente de principe sur la prolongation des conventions collectives

L'intersyndicale soumet une proposition à ses instances

Jacqueline Rodrigue

Le mardi 26 février, à une heure du matin, après avoir mené des travaux intensifs avec le gouvernement depuis le samedi 23 février, l'intersyndicale, composée de la CSN, de la CSQ, de la FIIQ, de la FTQ et du SFPQ, a convenu d'une entente de principe sur la prolongation des conventions collectives des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic.



Claudette Carbonneau,
vice-présidente de la CSN

Cette proposition, qui sera soumise pour approbation aux diverses instances des organisations de l'intersyndicale, comporte une hausse de la rémunération des travailleuses et travailleurs des secteurs public et parapublic équivalant à 2 pour cent en 2003.

« Une proposition, ça ne s'évalue jamais dans l'absolu. Pour ce faire, nous devons nous référer à la conjoncture syndicale, mais aussi à la conjoncture plus globale dans laquelle nous nous retrouvons. C'est en tenant compte de ces éléments conjoncturels que les organismes de la CSN et des autres organisations syndicales ont pris leur décision de recommander à leurs syndicats une prolongation d'une année des conventions collectives, explique Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN. À la centrale, il y a plus de 12 ans que l'on garde le cap pour atteindre nos objectifs en matière d'équité salariale pour les tra-

vailleuses du secteur public. Il y avait là une occasion à saisir », poursuit-elle.

En effet, aux fins de l'analyse, les fédérations de la CSN ont pris en compte le contexte dans lequel cette proposition a surgi : il leur aurait fallu mener de front des travaux d'une grande ampleur sur l'équité salariale et la négociation des conventions collectives. « Ces deux dossiers comportent des enjeux majeurs qui ne doivent pas nous échapper », rappelle Claudette Carbonneau.

Les représentants syndicaux n'étaient pas dupes, le gouvernement leur proposait une prolongation, car il y trouvait un intérêt. Et si le gouvernement poursuivait des objectifs politiques, pour leur part, les représentants syndicaux ont cherché à préserver les intérêts de leurs membres. « Nous trouvions qu'il était périlleux de courir deux lièvres à la fois. Bien que nous ayons fait des avancées lors de la dernière

négociation pour régler des problèmes, c'est un secret de polichinelle qu'il y a encore d'importants problèmes à régler dans les réseaux au chapitre des conditions de travail. Mais si nous ne sommes pas en mesure d'accorder à la négociation toute l'attention nécessaire, on risque de sacrifier d'importants morceaux. Voilà pourquoi les organismes recommandent de retarder la négociation d'une année », déclare Claudette Carbonneau.

Un premier rejet... puis une entente de principe

La réponse de l'intersyndicale à la première offre de prolongation du gouvernement ne s'est pas fait attendre. Ce fut un NON retentissant ! Rappelons que cette offre était alors assortie d'une hausse des salaires de 1,5 pour cent sur neuf mois.

L'entente de principe intervenue, « sans être faramineuse, il faut bien l'admettre », précise Claudette Carbonneau, a au



Équité salariale

Une année intense sur le plan syndical

Sur le plan syndical, l'année sera intense et ne risque pas du tout de ressembler à une année de trêve. « Dans le dossier de l'équité, les membres devront être dans le coup. Ce n'est pas un jardin de roses qui nous attend. Le gouvernement ne nous fera pas de cadeau. Pour ce dossier, comme pour les autres, c'est à l'arraché que nous atteindrons nos objectifs », de prédire Claudette Carbonneau.

moins le mérite de sauvegarder le pouvoir d'achat des membres que la CSN représente. En janvier 2002, l'indice des prix à la consommation était de 1,3 pour cent. Éventuellement, les gains salariaux acquis au terme de la démarche de l'équité salariale s'ajouteront à cela.

Outre les salaires, l'entente de principe prévoit que les parties intensifieront leurs travaux pour régler le litige qui perdure sur les engagements du gouvernement quant au régime de retraite des salarié-es de l'État. Lors des négociations antérieures, les parties ne sont jamais parvenues à disposer de ce sujet. « D'immenses sommes d'argent sont en cause et nous avons l'obligation d'assurer au mieux le développement de la caisse de retraite de nos membres afin notamment de consolider notre capacité de dégager les sommes nécessaires pour bonifier le régime », insiste Claudette Carbonneau.

Effectivement, pas besoin d'une boule de cristal pour imaginer la suite des choses, et ce, encore moins si le passé est garant de l'avenir. Sous tous les gouvernements depuis 1989, libéraux comme péquistes, les embûches de tous ordres ont été nombreuses, et la CSN s'est butée à une fermeture de la part de ces gouvernements pour négocier. Il aura fallu des années de luttes pour qu'enfin, à la faveur de la dernière négociation, le gouvernement accepte de revoir le plan d'évaluation des emplois qu'il utilisait depuis 1989.

Un nouveau plan

Le 26 février, l'intersyndicale convenait également, après plus de neuf mois de travail, d'un nouveau plan d'évaluation des catégories d'emplois. Ce nouvel outil devrait permettre de mieux cerner les caractéristiques des catégories d'emplois féminines, notamment les conditions psychologiques de travail, la mise à jour des connaissances ou encore les habiletés en relations interpersonnelles. « En intégrant ces dimensions, le nouveau plan répond aux critiques que nous avons toujours formulées à l'égard de l'ancien plan qui, en ne prenant pas en compte les caractéristiques des ca-

tégories d'emplois féminines, ne pouvait permettre de réaliser l'équité salariale », commente Claudette Carbonneau.

Un travail colossal

C'est avec ce nouvel outil d'évaluation que seront menées les enquêtes dans les milieux de travail ; le nombre de celles-ci n'est pas encore déterminé mais, de toute évidence, le champ à couvrir est gigantesque : une province, plusieurs réseaux, plus de 800 titres d'emploi et une diversité incroyable d'établissements.

Mais, avant même de procéder aux enquêtes, il reste des tâches à accomplir. Le plan d'évaluation doit notamment faire l'objet de prétests et de validations avant son application. Un échantillonnage devra être fait, puis viendra le tour des enquêtes. Après, ce sera l'évaluation et les validations finales. Bref, il reste bien du pain sur la planche d'ici la date finale des travaux, soit le 31 décembre 2002. « Il y aura de quoi se *collettailler* avec le gouvernement. Nous devons donc nous déployer avec tout le rapport de force nécessaire pour atteindre nos objectifs. Nous n'avons pas lâché le morceau depuis 1989 et nous continuerons dans cette voie », affirme Claudette Carbonneau.

Conférence publique sur les soins de santé au Canada

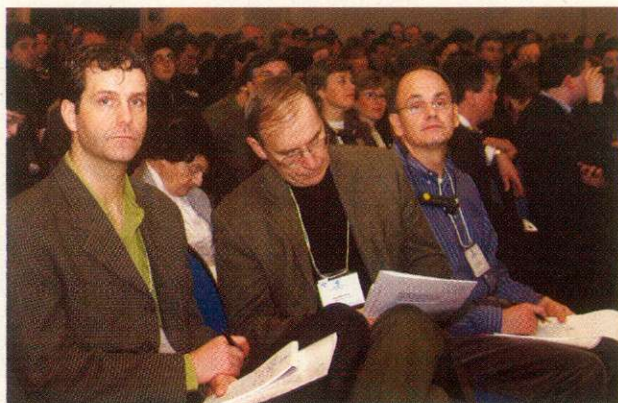
Le système est-il vraiment en crise ?

Textes : Henri Goulet

Pas moins de 565 personnes ont participé à la conférence publique organisée par l'Institut d'études canadiennes de McGill, les 15 et 16 février dernier. Plus de 75 spécialistes, gestionnaires et politiciens ont abordé les plus épineuses questions qui confrontent le système de soins de santé au Canada. *A mare usque ad mare*, rapports d'experts et commissions d'enquête se multiplient pour diagnostiquer le patient. Certains ont déjà détecté un cancer généralisé. Pour d'autres, la tumeur est plutôt maligne, surtout financière. Mais peu importe l'analyse, pour les vrais *Canadians*, le système de santé est devenu synonyme d'identité nationale. Il a pris valeur de symbole et, comme on le sait, il est toujours un peu risqué de vouloir traficoter les icônes.

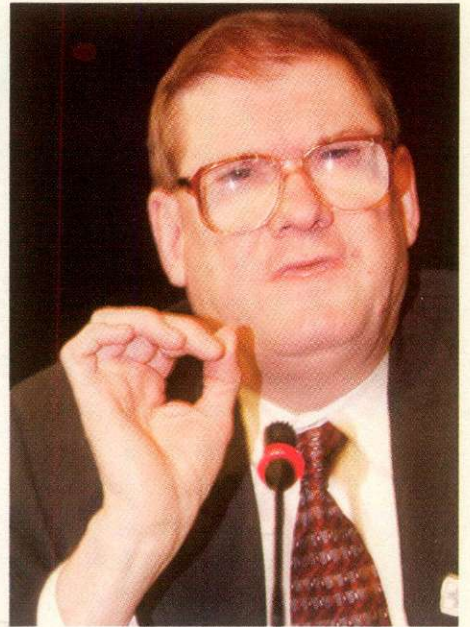
Deux thèses s'affrontent sur la question, déterminante, de la viabilité du système public actuel. La première ne fait pas dans la dentelle : les coûts sont hors de contrôle et seule la privatisation au grand galop, à la manière Klein, est envisagée. Le salut public par la voie royale du privé. La deuxième postule le maintien d'un système public, mais avec de multiples variantes. D'où l'image d'un éventuel système à deux, à quatre et même à 10 vitesses.

Surgit alors la question préalable : existe-t-il une véritable crise des soins de santé au Canada ? Quatre spécialistes répondent à cette question.



Un auditoire
attentif

Photos : Alain Chagnon

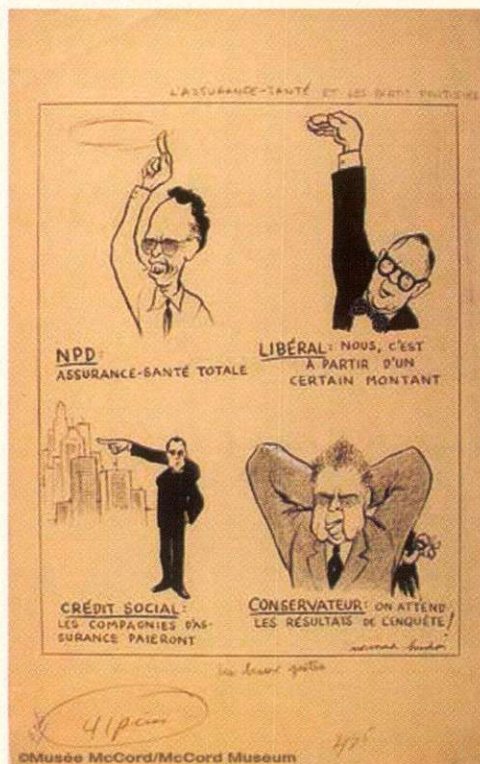


Bob Evans

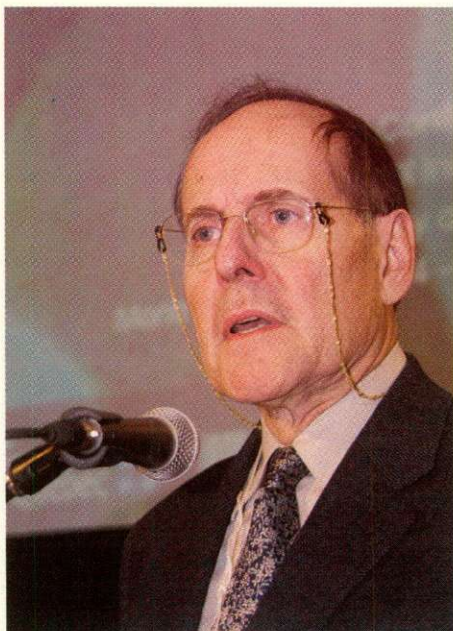
Attention... L'imbécillité est toujours possible !

Robert G. Evans est économiste et membre du Centre de recherche sur les services et les politiques des soins de santé de l'Université de Colombie-Britannique. Ses recherches sur le financement du système de santé au Canada lui permettent d'affirmer que la crise est inventée de toutes pièces par des gens qui ont grand intérêt à discréditer le système actuel.

« On assiste à une campagne bien orchestrée et assez incroyable. Elle est menée par des gens comme Lord Conrad Black. Selon cet épigone d'Adam Smith, on prend trop d'argent aux riches pour le donner aux pauvres. Ceux qui paient plus reçoivent moins de services. Ce sont les gens riches qui font l'impossible pour sortir du système. Ils ont le pouvoir et les moyens de faire passer leur message. Ils veulent réduire au maximum les services assumés par le régime public, entre autres, en dressant des listes de services vraiment essentiels. Les expériences démontrent que ça ne fonctionne pas, mais on continue de perdre un temps fou à refaire sans cesse les mêmes vieilles batailles. Sauf que l'histoire invite à la prudence : l'imbécillité est toujours possible ! »



L'assurance-santé et les partis politiques. Dessin.
Artiste : Normand Hudon, 1960-1970. Musée
McCord d'histoire canadienne, Montréal.
M997.63.257



Claude Forget

La demande dépasse l'offre !

Claude Forget a déjà été ministre québécois de la Santé (1973-1976) et il a présidé la Commission d'étude du régime canadien d'assurance-chômage, plus connue sous le nom de commission Forget. Claude Forget milite depuis des années pour une plus grande ouverture au secteur privé dans le domaine des soins de santé.

« **J**e ne suis pas d'accord avec l'idée que la crise est une simple question de désinformation. Il semblerait que seuls les professeurs d'université ne sont pas conscients de la crise financière dans le système de soins de santé. Il y a une contradiction évidente entre ce que les gouvernements disent et ce qu'ils font vraiment. Les coupes de services existent bel et bien. La demande est croissante, mais pour équilibrer les budgets on restreint les services. Ce n'est pas une saine administration. S'il y a demande, il faut livrer les services. Que faire alors ? On peut toujours continuer à augmenter les dépenses, mais on peut aussi changer la vision et chercher d'autres solutions. Lorsque le système de santé au Canada prend l'allure de mythe et devient une icône de l'identité canadienne, c'est la preuve d'un manque flagrant d'esprit critique. »

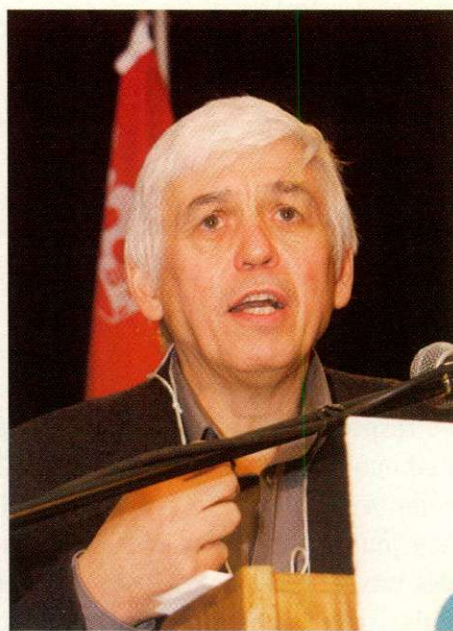


Ted Marmor

Pourquoi échanger quatre trente sous pour une piastre ?

Ted R. Marmor est professeur à l'École de gestion de l'Université Yale depuis 1979. Spécialiste américain du système de santé canadien, son plus récent ouvrage, *The Politics of Medicare*, est un vibrant plaidoyer pour le maintien du financement public en matière de soins de santé. Il est un acteur majeur dans le débat sur la réforme des soins de santé aux États-Unis.

« Vous parlez de crise de votre système de santé, ici au Canada. Venant des États-Unis, je serais tout à fait enchanté d'être aux prises avec votre crise. Je crois qu'il faut faire la différence entre une réforme nécessaire et une véritable crise. J'aime poser la question suivante aux gens qui plaident pour la privatisation des services : c'est quoi la différence entre sortir 1 \$ de ta poche gauche pour le système public et sortir 1 \$ de ta poche droite pour payer les services du privé ? Il est étonnant de constater à quel point plusieurs personnes ont grand intérêt à déformer les systèmes des deux côtés de la frontière. Il faut savoir, d'une part, qu'il y a un important financement public des soins aux États-Unis et que, d'autre part, le système américain n'est absolument pas un modèle en matière de contrôle des coûts. Venir aux États-Unis pour apprendre comment contrôler les coûts des soins de santé, c'est comme aller au bordel pour découvrir la chasteté. »



André-Pierre Contandriopoulos

La crise n'est pas d'abord financière !

André-Pierre Contandriopoulos est chercheur et professeur au département de la santé de l'Université de Montréal. Ses principaux champs de recherche portent sur la dynamique et la transformation des systèmes de santé, ainsi que sur les déterminants de la santé.

« Enquête après enquête, sondage après sondage, les gens sont conscients et ils disent : le problème n'est pas un problème d'argent. Il y a stabilité des coûts pour les hôpitaux et les médecins mais hausse majeure pour les médicaments et les nouvelles technologies. Les gens sont conscients du fait que le système est détourné de ce qu'il peut faire par des groupes d'intérêts très bien organisés. Ils disent que, démocratiquement, il faut que quelque chose se passe. Les gens s'inquiètent pour l'avenir du système. Il ne s'agit pas d'un simple problème technique, c'est une véritable interrogation sur la démocratie dans la société canadienne à travers son incapacité, ou sa capacité, à réformer le système de santé. »

**Dans le prochain numéro :
la commission Romanow**

Plan d'action pour obtenir un régime de retraite

Roger Deslauriers

« Une fois de plus, les douces vont devoir hausser le ton pour qu'on cesse de se promener de promesse en promesse, de signature d'entente en signature d'entente. Il faut que le gouvernement cesse de se traîner les pieds et respecte enfin sa signature », déclarait Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, lors d'une conférence de presse le 24 février. Elle permettait ainsi aux journalistes de saisir la hauteur de l'exaspération des travailleuses en garderie qui menacent de procéder à des débrayages si la ministre Goupil continue à repousser leur espoir de se doter d'un régime de retraite.

C'est en mai 1999 que les travailleuses des CPE obtenaient, après de longues batailles, un premier redressement salarial. L'entente incluait la mise sur pied de deux comités. Le premier pour régler l'équité sala-

riale, le second pour évaluer les coûts de la mise en place d'un régime de retraite. Depuis, les travaux des comités ont bien peu avancé. On peut même dire que le comité sur la retraite a fait du sur place.



Photo : Alain Chagnon

Ginette Lavoie, responsable du secteur des CPE à la FSSS, Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, et Louis Roy, président de la FSSS, rendaient public le plan d'action qui sera proposé aux membres des syndicats des CPE lors d'assemblées qui se tiendront en mars.

« Il est évident que trop de temps s'est écoulé pour que nous nous contentions d'attendre sans agir. Les sourires ministériels et la sympathie apparente de madame Goupil ne suffisent plus à calmer notre

impatience », a conclu Ginette Lavoie, responsable du secteur des CPE à la FSSS.



Les femmes discriminées à Radio-Canada

Jean-Pierre Larche

À Radio-Canada, 8,2 millions de dollars sont saupoudrés sur les employés en dehors de tout encadrement. Ce sont les employés masculins qui bénéficient le plus largement de ce système de privilèges. Le Syndicat des communications de Radio-Canada, qui vient de produire une étude à ce sujet, demande à la SRC de fournir des explications.

L'étude du syndicat relève des écarts de traitement aberrants. Des femmes chercheuses qui gagnent en moyenne 1068 dollars de moins que leurs collègues masculins aux journalistes-présentatrices dont le salaire est de 16 885 dollars inférieur à celui des hommes, cette discrimination est omniprésente. Sur l'ensemble du personnel permanent, l'écart se chiffre en moyenne à 10 520 dollars !

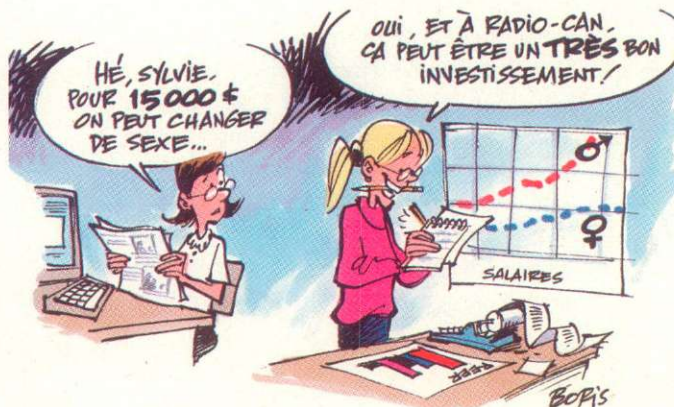


Photo : Alain Chagnon

Près de 200 femmes (et quelques hommes) ont accueilli les résultats de l'étude menée par le syndicat, le 20 février.

Le syndicat pointe trois grands mécanismes qui favorisent la discrimination.

1 – La majorité des emplois précaires sont occupés par des femmes. Elles ne forment que 34 pour cent des journalistes, une catégorie d'emploi où 95

pour cent des postes sont permanents. Cependant, elles représentent 60 pour cent des chercheuses, où la permanence ne s'élève qu'à 27 pour cent.

2 – La SRC a tendance à reconnaître plus d'ancienneté aux hommes à l'embauche.

3 – Une grande partie de la masse salariale est discrétionnaire. Les hommes bénéficient davantage des octrois massifs de suppléments de tout acabit et de rachat d'heures supplémentaires.

Actuellement en négociation pour le renouvellement de la convention collective, le syndicat entend bien mettre fin à ces agissements.

Alcan, à Shawinigan

Régime de retraite : finis les congés de cotisation !

Michel Crête

La nouvelle est de taille, exemplaire : dorénavant, la compagnie Alcan ne pourra plus utiliser les surplus du régime de retraite des travailleurs pour prendre un congé de cotisation à même ce régime. Ces surplus devront plutôt servir à le bonifier.

En échange, les 450 travailleurs de l'aluminerie Alcan, à Shawinigan, et leurs 132 camarades de la câblerie située dans la même ville, ont accepté de prolonger leur contrat de travail pour une période de trois ans.

Alors que les discussions ne devaient porter que sur le régime de retraite, l'employeur et le syndicat ont finalement convenu d'en arriver à une entente globale à la fin de janvier.

Mission accomplie

Les deux groupes de syndiqués estiment avoir atteint leurs objectifs pour favoriser la prise de la retraite : augmentation de la contribution des participants, dont celle de l'employeur, de 1,7 à 3,2 pour cent du salaire, allocation de prestations basées sur la moyenne du salaire des trois meilleures années, amélioration des bénéfices, bonification de l'indexation, facilité d'accès à la pré-retraite, etc.



Photos : Michel Giroux

À l'aluminerie, l'accord prévoit des augmentations de salaire basées sur le meilleur salaire de l'industrie de l'aluminium, plus une hausse de un pour cent.

Du côté de la câblerie, les augmentations de salaire seront le sujet de discussions en 2004. En cas d'impasse, les parties s'en remettront à la procédure d'arbitrage.

Les gains enregistrés au chapitre du régime de retraite profiteront à tous, à court terme. Une quarantaine d'ouvriers de l'aluminerie et une dizaine d'autres de la câblerie y accéderont cette année. Conséquence : des travailleurs détenant un statut précaire et temporaire obtiendront des postes permanents.

Alors que la convention collective des syndiqués de l'aluminerie se terminera le 31 décembre 2006, celle de leurs camarades de la câblerie prendra fin le 17 septembre 2007.

À l'aluminerie, le salaire moyen atteint 25,50 \$ l'heure alors qu'il est de 23,20 \$ à la câblerie.

Stratmin Graphite exploitera un 2^e gisement près de Mont-Laurier

Nouveau contrat de travail

Michel Crête



La population du Lac-des-Îles, situé à 30 kilomètres de Mont-Laurier, a certainement poussé un soupir de soulagement au début du mois de fé-

vrier, à la suite de la conclusion de la convention collective entre Stratmin Graphite et le syndicat. Le contrat de travail entériné, la mine de graphite à ciel ouvert

pourra poursuivre ses opérations, notamment grâce à l'exploitation d'un deuxième site, le gisement du premier se tarissant.

L'employeur en demandait beaucoup : « Vous acceptez des concessions à 62 articles de la convention ou nous envisageons sérieusement la fermeture de la mine en décembre 2002. De plus, nous n'exploiterons pas de nouvelle fosse de graphite, même si la première est presque épuisée. »

Termes de l'entente

À force de discussions, de négociation et de persuasion, les 60 travailleurs s'en sont bien sortis.

D'une durée de trois ans, leur convention collective comprend un gel de salaire la première année, une augmentation de deux pour cent la seconde, dont un pour cent sur le REER, et une hausse de deux pour cent pour la dernière année du contrat. En plus de l'ancienneté, les syndiqués ont conservé des jours de congé, un local syndical (extramuros) dont le loyer est défrayé par l'employeur et un petit bureau syndical au travail. La partie patronale a obtenu ce qu'elle voulait aux chapitres de la formation et des horaires de travail. Avant l'entente, le salaire moyen se situait autour de 17 \$ l'heure.

La sale affaire

Le Devoir du 15 février dernier reproduit une lettre signée par 60 intellectuels américains qui expliquent et justifient l'engagement de leur pays dans la guerre qu'il a entrepris contre « l'axe du mal ». Un professeur en science politique au cégep du Vieux-Montréal et militant syndical, **Yvan Perrier**, s'indigne d'une telle prise de position et réplique.

*Quoi de neuf dans le journal ce matin
La sale affaire
Il y a un texte des intellectuels pour la guerre*

*Dans une « Guerre juste »
La perte de vie d'enfants
La mort d'innocents
Pour eux j'imagine ce n'est pas important
Dans une « Guerre juste »
Le droit à la dissidence
Des objecteurs de conscience
Pour eux j'imagine c'est de l'indécence*

*Ils nous invitent à nous fermer les yeux
Et à agir en belliqueux
Ce sont les grands complices
De ceux qui veulent se faire justice
En imposant leurs sévices
Sans égard pour la vraie justice
Ils veulent faire de nous
Les disciples
D'une cause foncièrement impérialiste*

*Que de préjugés
Que d'insanités
De la part de grands universitaires
Qui ont le goût de la vengeance sanguinaire*

*À ces signataires de la Lettre d'Amérique
Je réplique
Votre paix juste et durable
À laquelle vous dites espérer pouvoir œuvrer
Deviendra réalité
Quand votre gouvernement américain
Agira activement et durablement
En faveur non pas de la guerre mais de la paix*

Rapide Métal, à Alma

Entente avec clauses d'enrichissement

A l'emploi de la compagnie de vente de fer au détail, Rapide Métal, d'Alma au Lac-Saint-Jean, cinq travailleurs viennent de conclure une convention collective comprenant des clauses d'enrichissement. En vigueur du 5 novembre 2001 au 5 novembre 2006, leur contrat de travail prévoit en effet des

augmentations de salaire totalisant 11,5 pour cent. Avant la ratification de l'entente entre les parties patronale et syndicale, les salaires se situaient entre 11,88 \$ et 14,28 \$ l'heure. De plus, les dimanches et les jours fériés seront désormais rémunérés « à temps double ». Rapide Métal exploite une autre

Les Causeries André-Laurin

Des sujets sérieux traités avec humour

André Laurin, initiateur du mouvement des Acef et fondateur de la Caisse d'économie des travailleurs réunis de Québec, a participé à la deuxième édition de cet événement annuel qui porte son nom, en compagnie de Louis Roquet, ex-président directeur général d'Investissement Québec, et de Benoît Durocher, économiste principal chez Addenda Capital.

André Laurin a rappelé ses nombreux démolés, survenus dans les années 60, avec les compagnies de finance dont il fut la bête noire et, surtout, l'épisode Darabaner, un prêteur usuraire qui obligeait ses clients à incendier leur demeure, qu'ils avaient eu l'obligation d'assurer, pour rembourser des dettes accumulées en raison d'un taux d'intérêt pouvant atteindre les 150 pour cent annuellement.

Louis Roquet, qui est récemment passé d'Investissement Québec à la SAQ, a souligné que les gouvernements devaient se substituer aux banques, par le biais de sociétés de financement,



André Laurin, Benoît Durocher et Louis Roquet

parce qu'elles ne font pas leur travail, tout particulièrement à l'endroit des PME. Si Christophe Colomb avait dû se fier aux banques pour découvrir l'Amérique, jamais il n'y serait arrivé, ironise Louis Roquet. Par trois fois, le découvreur ne savait pas où il s'en allait mais chaque fois son gouvernement a payé.

Enfin, Benoît Durocher d'Addenda Capital

a brossé un tableau de la conjoncture financière actuelle qui, tout en prévoyant une reprise lente et graduelle avec une progression du taux de chômage, n'écarte pas la possibilité d'une reprise plus rapide si les consommateurs reprennent confiance et que la production suit, en raison des faibles taux d'intérêt des banques centrales.

Y.S.



À vos livres

Déjà le 2^e tirage !

Eh oui ! Lancé en novembre dernier, le livre **Agir avant la tempête – Une démarche de prévention de la violence et du harcèlement au travail** a eu l'effet d'un ouragan. Le premier tirage, 6000 exemplaires, est déjà épuisé. Preuve qu'il répondait à un besoin, cet ouvrage



qui décrit avec moult détails la violence psychologique sous toutes ses formes et la démarche syndicale pour la prévenir se révèle un outil indispensable pour préparer les batailles syndicales de l'avenir en santé-sécurité.

Disponible à la librairie de la CSN

1601, av. De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

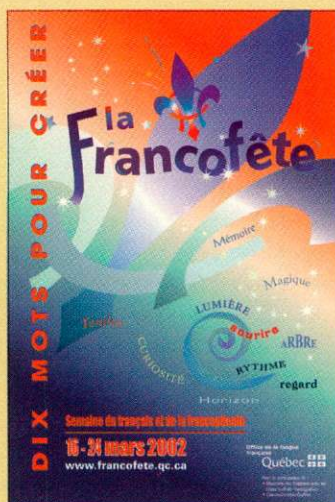
(514) 598-2151

Prix : 7,00 \$

Frais d'expédition : 3,50 \$

La Francofête du 16 au 24 mars

Neuf jours pour « francofêter » et dix mots pour créer



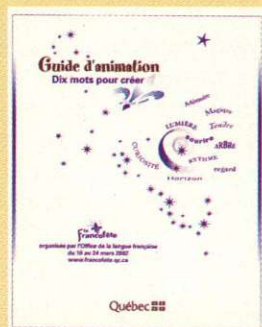
mettre d'organiser des activités. Ce matériel est présentement distribué à chaque syndicat CSN. L'OLF offre également un cahier de jeux linguistiques permettant de mesurer ses connaissances, qui comprend le concours *Mélimémots*, doté de prix d'une valeur totale de 2500 \$.

Concours, jeux linguistiques, dictées, galas et conférences serviront de toile de fond à la sixième Semaine du français et de la francophonie.

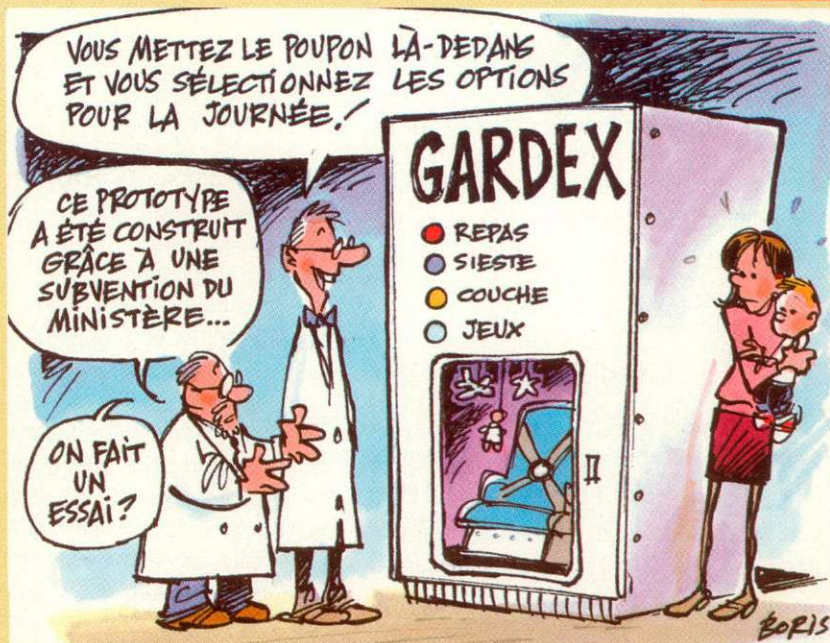
De plus, les créateurs francophiles inspirés, désireux de « francofêter » en toute liberté d'expression, que ce soit en poèmes, en chansons, en jeux ou autrement, sont invités à faire vivre les dix mots suivants en les agençant à leur façon : *arbre, curiosité, horizon, lumière, magique, mémoire, regard, rythme, sourire et tendre*.

Encore cette année, l'Office de la langue française (OLF) a conçu une affiche et un guide d'animation afin de vous per-

Au cours de la Francofête, vous êtes vivement invités à organiser une ou des activités suggérées dans le guide d'animation. Étant conçues pour durer une tren-



taine de minutes, il est donc possible de les tenir durant la période du dîner. Le site www.francofete.qc.ca renseigne adéquatement sur toutes les facettes de l'événement. B.A.



Scierie Abitibi-Consolidated de La Tuque

Amélioration de la convention collective

Le 21 février, les 120 travailleurs de la scierie Abitibi-Consolidated de La Tuque se sont massivement (96 pour cent) prononcés en faveur du renouvellement de leur convention collective. Les discussions et les négociations avec leur employeur ont duré plus d'un an. Vingt-cinq pour cent des travailleurs bénéficient d'ajustements salariaux majeurs. Pour les quatre années de la nouvelle convention, qui se termine en 2006, ils obtiennent des hausses salariales de 2 pour cent par année. À l'automne 2000, ces travailleurs

joignaient les rangs de la Fédération des travailleurs et des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN. Ce renouvellement de la convention

collective survient malgré la fermeture temporaire de l'usine due aux taxes américaines sur le bois d'œuvre en provenance du Québec et du Canada.

P.D.

Projet de fusion des établissements de santé

Le Bas-Richelieu se mobilise

Le projet de fusion des établissements de santé du Bas-Richelieu suscite de plus en plus d'intérêt dans la population. Les syndicats CSN concernés et des groupes communautaires avaient convié la population à une assemblée syndicale et populaire le 26 février. Ce fut l'occasion pour la coalition régionale de faire connaître ses préoccupations et questionnements. Près de 200 personnes étaient présentes.

Au nombre des actions prévues au cours des prochaines semaines, il y aura des « journées thématiques » dans les établissements durant lesquelles les employé-es, les bénéficiaires et la population exprimeront leur insatisfaction à l'égard des services de santé dans la région.

J.-P.- L.



Précision

Nancy Neamtan, qui participait au Forum social mondial de Porto Alegre, au début de février, est présidente du Chantier de l'économie sociale.

IL Y A 15 ANS...



Lors du premier colloque Gérard-Picard, tenu à Québec le 26 septembre 1987 et ayant pour thème « Pour aller plus loin », une table ronde portait sur « La CSN et la société ». Y participaient notamment Madeleine Parent, syndicaliste retraitée, Catherine Loumède, présidente de la Fédération des affaires sociales, Monique Simard, vice-présidente de la CSN et Lise Poulin, présidente de la Fédération du commerce.

Photo : Archives CSN

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

1- Le verbe fusionner ne prend jamais la forme pronominale. C'est-à-dire qu'il ne doit jamais être précédé d'un pronom personnel réfléchi tels que se, me ou te.

Ainsi, les établissements de santé du Bas-Richelieu étudient la possibilité de *fusionner*. Pour les syndicats CSN et les groupes communautaires, la fusion du centre hospitalier, du CLSC et du CHSLD n'est qu'une opération comptable. Ils déplorent que les directions des établissements et de la régie régionale n'offrent aucune assurance quant au maintien des missions actuelles des établissements ou à l'amélioration des services à domicile.

2- Nous utilisons régulièrement l'adjectif *régulier*. Pourtant, cet adjectif ne se prête pas à toutes les sauces, contrairement à son équivalent anglais, *regular*. Régulier fait d'abord référence à l'usage de règles, de lois. Ainsi, être régulier, cela veut dire être conforme aux règles. On dira aussi d'une situation qu'elle est régulière lorsqu'elle ne contrevient pas aux lois, à l'éthique. Enfin, régulier peut signifier « avec régularité ». Il est parfaitement correct de parler d'un pouls régulier.

Par contre, il existe plusieurs mots auxquels l'adjectif régulier ne peut être rattaché. Il ne faut pas dire un café régulier, mais bien un café *ordinaire*. De même au lieu de régulier, on devrait dire *prix courant*, *personnel permanent*, *horaire normal* ou *habituel*.

3- Qu'ont en commun les mots métro, cinéma, photo, info et resto ?

C'est évident, dites-vous, ce sont tous des abréviations. En effet. Toutefois les deux dernières abréviations sont incorrectes. Le dictionnaire accepte maintenant les abréviations de métropolitain, de cinématographe et de photographie, ce qui n'est pas le cas d'information et de restaurant, qu'on doit écrire au complet.

4- À propos du mot information : règle générale, lorsqu'il a le sens d'action d'informer, il s'écrit au singulier. Ainsi, on écrit réunion d'information, bulletin d'information, supplément d'information et réseau d'information.

Jean-Pierre Larche

Retour sur la CDEST

En adhérant à la CSN et à sa Fédération des professionnelles, les 34 employé-es de la Corporation de développement économique de l'est de Montréal (CDEST) deviennent le sixième groupe de ce type d'organisme, à Montréal, à joindre la centrale syndicale. En effet, les salariés des corporations de développement économique et communautaire (CDEC) Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, Cente-Nord, Ahuntsic-Cartierville, Anjou-Montréal-Est, et ceux du Regroupement pour la relance économique et sociale du Sud-Ouest (RESO), sont aussi représentés par la CSN. Ils se dévouent à l'essor de leur communauté. Précisons que les employé-es de la CDEST ont quitté, le 17 janvier, le Syndicat des employés de syndicat et des organismes collectifs du Québec. La majorité des salariés des CDEC sont membres de la CSN et de la Fédération des professionnelles.

Mets du Commensal

Au nombre de 90, les travailleuses et les travailleurs de l'entreprise Les mets du Commensal ont choisi la CSN. La requête en accréditation syndicale a été déposée au ministère du Travail le 11 février. C'est un changement d'allégeance : en 1998, ils s'étaient syndiqués à la section locale 973 des Teamsters.

Une cafétéria chez Bombardier

À quelques encablures de la Route des navigateurs, les 10 employé-es de la cafétéria de l'usine Bombardier, à La Pocatière, se sont donné un syndicat le 5 février. La



cafétéria est exploitée par Laliberté et Associés. Plusieurs autres groupes de travailleuses et de travailleurs de cafétérias sont aussi servis par la CSN, notamment ceux des cafétérias Aramark de Bombardier, à Laval, et Alcan, à Alma.

Cyberpresse

Jeunes, ils connaissent les technologies du futur. Ce sont les 20 employés de Cyberpresse inc. Ils ont décidé de prendre leur avenir en main : ils ont fondé un syndicat CSN. C'est la Fédération nationale des communications qui les représentera.

Sérigraphie Richford

Richford ! Pas Redford, j'te dis ! En effet, ce sont les employé-es de la compagnie Sérigraphie Richford de Montréal qui

ont fait appel à la CSN pour négocier leur prochain contrat de travail. La requête en accréditation a été adressée au ministère du Travail le 3 janvier.

Ils sont des nôtres

Les 180 assistants techniques, les employé-es de bureau, ainsi que les techniciennes et techniciens classe B et en électrophysiologie médicale de l'Hôpital général du Lakeshore ; les 80 camionneurs propriétaires dépendants à l'emploi de Transport F. Boisvert et/ou Transport Maybois, à Val-d'Or. Le Conseil canadien des relations de travail (CCRI) a accrédité leur syndicat, le 24 janvier. Les travailleurs sont membres du Syndicat national du transport routier de la CSN (SNTR-CSN).

Michel Crête

Centre hospitalier de Sainte-Anne-de-Beaupré

Les syndiqués choisissent la CSN

La combativité et la crédibilité du comité exécutif du syndicat CSN, ainsi que les services de notre centrale ont convaincu la majorité des employé-es du Centre hospitalier de Sainte-Anne-de-Beaupré de choisir la CSN.

À l'occasion d'un vote secret tenu le 19 février, les 185 travailleuses et travailleurs du centre hospitalier ont en effet préféré la CSN au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ). Soixante-six pour cent des votants se sont prononcés en faveur du syndicat CSN.

Durant la dernière campagne de changement d'allégeance syndicale dans le secteur public, l'automne dernier, les deux organisations syndicales avaient déposé des requêtes en vue de représenter les employés du nouveau centre hospitalier. S'ensuivit le vote du 19 février. Le nouveau centre est composé du regroupement des employés provenant de trois autres centres, qui ont fermé leurs portes : C.H. Sainte-Anne-de-Beaupré, le centre d'accueil Beau-pré et le centre d'accueil de Saint-Tite-des-Caps.

Michel Crête



Cyzotrim, à Sherbrooke

Première convention collective

Spécialisés dans la fabrication des pièces de caoutchouc qui épousent le contour des fenêtres de véhicules, les 225 travailleuses et travailleurs de la compagnie de sous-traitance Cyzotrim, à Sherbrooke, ont signé leur première convention collective. Pour la période du 25 février 2002 au 25 février 2005, ils ont droit à des augmentations de salaire totales variant entre 9 et 15 pour cent. En plus de l'ancienneté, les syndiqué-es (soit 90 pour cent de femmes),

représentés par la Fédération de la métallurgie, obtiennent notamment une journée de congé maladie rémunérée, la possibilité de cotiser à un

REER collectif et un local syndical sur les lieux de travail. Avant l'entente, les salaires se situaient entre 7 et 9 \$ l'heure.

M.C.



Pauline Chrétien et Francine Brochu, respectivement présidente et vice-présidente du Syndicat des travailleurs et travailleuses de Cyzotrim-CSN.

Services à domicile : une question de droit

Chaque jour, au Québec, plus d'un million de personnes ayant des incapacités, ainsi que leurs proches, assument individuellement les contrecoups du sous-investissement dans les services publics à domicile. Ce fait

a de nouveau été dénoncé le 14 février à Montréal par des victimes de l'incurie gouvernementale dans ce dossier et la Coalition Solidarité Santé. Le 20 janvier, les chefs syndicaux, dont le président de la CSN Marc Lavio-

lette, et la coalition avaient réclamé 300 millions d'argent frais dès le 1^{er} avril. La porte-parole de la coalition, Marie Pelchat a promis de revenir à la charge si le gouvernement n'intervient pas d'ici là.

B.A.

À la suite de la campagne de changement d'allégeance

CSN-Construction : près de 4000 nouveaux membres

C'est un Ted McLaren enjoué qui s'est récemment présenté aux locaux de Nouvelles CSN, à Montréal. Le président de la CSN-Construction avait en effet de quoi se réjouir : « Depuis la dernière campagne



de changement d'allégeance syndicale dans notre industrie, en l'an 2000, notre fédération a vu son taux de représentativité augmenter de 11,7 à 12,2 pour cent », dit-il. La CSN-Construction compte aujourd'hui dans ses rangs près de 13 000 travailleurs, alors qu'elle en regroupait un peu plus de 9000 en 2000. Selon Ted McLaren, « notre organisation syndicale est celle qui a fait le plus de gains depuis la dernière campagne de changement d'allégeance syndicale. » Il a partagé son enthousiasme avec tous les membres de l'équipe de la CSN-Construction. Au Québec, l'industrie de la construction emploie 106 000 travailleurs. Ted McLaren tient ses statistiques de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

M.C.

Terreur en Turquie

Noam Chomsky dénonce l'oppression dont sont victimes les Kurdes en Turquie. L'éditeur turc qui a eu le courage de traduire son essai, *American Interventionism*, est poursuivi en vertu de la Loi antiterrorisme et risque un an de prison. Ankara estime que la prose de Chomsky incite à la violence !

On sait la rage avec laquelle les autorités turques ont fait détruire 3500 villages du sud-est du pays en 1984, provoquant la mort de dizaines de milliers et la fuite de deux à trois millions de Kurdes.

L'obsession sécuritaire de la Turquie est connue ; elle va au-delà des rebelles kurdes. L'on a vu récemment la saisie de fiches médicales aux bureaux d'une fondation se spécialisant dans le traitement de citoyens, dont certains enfants, qui ont subi la torture. Cette nervosité contre les agitateurs potentiels ne fera que retarder l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne.

Le phénomène le plus curieux, chez les détenus politiques en Turquie, a trait



aux membres et sympathisants présumés d'un mouvement maoïste. Ces derniers refusent le transfert dans de nouvelles prisons, craignant l'isolement. Ces détenus choisissent de se laisser mourir et bouillent toute nourriture solide. On compte à ce jour plus de 45 décès dans ce groupe de détenus, en raison de *jeûnes de la mort* dont certains durent plus de 200 jours. Rien qui puisse ébranler toutefois le ministre de la Justice qui a décrété la disparition de dortoirs où jusqu'à 60 détenus s'entassaient et arrivaient, selon lui, à imposer leur loi.

Afghanistan

L'éruption d'un volcan et la destruction d'une partie de la ville de Goma, en Afri-

que, fournissent des images bouleversantes. Des équipes de secours se mobilisent alors et ont vite accès aux victimes.

Qu'en est-il lorsque l'aide humanitaire se déploie sous les bombes, comme en Afghanistan ? Médecins sans frontières (MSF) rappelle qu'au moins 400 000 Afghans ont besoin d'un ravitaillement thérapeutique spécialisé ; la priorité ne devrait pas tant aller aux rations alimentaires parachutées par les bombardiers américains !

L'Occident se pâme un peu facilement devant l'élégance d'un Hamid Karzaï, chef du gouvernement de Kaboul venu solliciter l'aide de Washington et de Londres. Tant mieux si Karzaï réussit à rétablir chez lui un début de normalité. Sera-t-il perçu comme une répétition d'un leader honni comme Shah Shujaj qui n'était, au XIX^e siècle, « roi que de nom », alors que le gouvernement se trouvait en réalité au pouvoir des occupants de l'époque, les Britanniques ?

Clément Trudel

Journée internationale des femmes

8 mars 2002



La paix en toute complicité

POUR UNE TERRE DE PAIX À CONSTRUIRE EN TOUTE COMPLICITÉ
DANS NOS FAMILLES, DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL, DANS NOS SYNDICATS

Bon 8 mars !

Contactez votre conseil central
afin de connaître les activités de célébration du 8 mars dans votre région